

# Dossier de demande de subvention pour les associations

Pour les associations qui souhaitent demander une subvention à la Ville, deux documents sont à remplir. Le dossier de demande qui est disponible sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) (attention, le document est régulièrement mis à jour, merci de bien télécharger le nouveau chaque année) et la [Fiche d'information associative de la Ville](#).

## Pour l'année 2022

Les documents sont à fournir complétés au service des sports et de la vie associative directement à l'Hôtel de Ville ou par mail à [sport.vieassociative@grandquevilly.fr](mailto:sport.vieassociative@grandquevilly.fr) avant le 28 octobre 2022.

Le service des sports et de la vie associative reste à disposition pour des informations complémentaires à l'Hôtel de Ville, au 02.35.68.93.64 ou par mail.

contact

## Service sport et vie associative

### Coordonnées :

- 02 35 68 93 64
- Esplanade Tony Larue